

PCDN



Plan Nature de Lobbès

Administration communale de Lobbès



Table des matières

1.	Introduction	2
1.1	Philosophie du PCDN	2
1.2	Principes du PCDN	2
1.3	Motivations spécifiques à la commune de Lobbes	3
2	Description synthétique de la commune	5
2.1	Situation géographique	5
		7
2.2	Réseau écologique	7
2.3	Réseau humain	11
3	Programme d'actions	13
3.1	Stratégie générale	13
3.2	Stratégie par milieux/groupe	14
3.3	Les fiches-projets	15
4	Conclusions et perspectives	18
5	Annexes.....	19
5.1	Liste des partenaires du PCDN	19
5.2	Fiches projets	19
5.3	Tableau récapitulatif des projets et échéances	19

1. Introduction

1.1 Philosophie du PCDN

Au cours du vingtième siècle, face aux atteintes répétées portées à la vie sauvage, les préoccupations en matière de conservation de la nature ont progressivement évolué. Au niveau international, européen, national belge et régional wallon, certaines grandes étapes ont marqué cette évolution. Parmi celles-ci, la Région a, depuis 1993 émis le souhait de soutenir le maintien et la restauration de la biodiversité au niveau local, tout d'abord à travers des « Contrats de biodiversité » et ensuite, par les « Plan Communaux de Développement de la Nature », mieux connus sous le nom de PCDN.

Un PCDN a pour vocation de maintenir, restaurer et développer le réseau écologique au niveau communal. Il s'agit, en effet, de prendre en compte l'ensemble du territoire et des habitats susceptibles de fournir un milieu de vie temporaire ou permanent aux espèces végétales ou animales sauvages, pour réaliser leur cycle de vie (naître, se loger, se nourrir, se reproduire...)

La convention sur la biodiversité, issue du Sommet de Rio en 1992, a introduit la nécessité de responsabiliser chacun à la conservation et au développement de la nature. C'est pourquoi, le fonctionnement d'un PCDN est basé sur le partenariat et l'implication directe de la population, que ce soit en tant que citoyen, agriculteur, membre d'une association, d'une collectivité locale, d'une PME, ...

Le fondement d'un PCDN peut être synthétisé de la façon suivante :

« Les PCDN ont pour objet de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel et paysager d'un territoire dans ses composantes physiques et biologiques tout en respectant et en favorisant le développement économique et social des habitants. L'idée maîtresse du PCDN, c'est que la sauvegarde de la nature n'est pas seulement une affaire de spécialistes mais qu'elle peut être organisée au niveau local sur le fond de réseau économique, à partir d'une concertation entre tous les acteurs concernés. »
(DELESCAILLE, 1995)

1.2 Principes du PCDN

Un PCDN se réalise en plusieurs étapes :

1. Élaboration d'un partenariat ;
2. Réalisation de l'inventaire du réseau écologique de la commune ;
3. Élaboration de projets concrets de gestion, de sensibilisation, de développement et de conservation de la nature et du paysage au sein de groupes thématiques ;
4. Elaboration d'une charte – le présent plan- reprenant l'état des lieux, le partenariat et les projets du réseau écologique ;

5. La réalisation des projets définis au travers de fiches-projets.

Les deux premières étapes sont concomitantes dans le temps. Elles permettent de mettre en place la dynamique participative en même temps que la réalisation de l'étude du réseau écologique de façon à ce que, en théorie, la troisième étape puisse profiter du travail réalisé au préalable. Les partenaires bénéficient ainsi d'une base scientifique à la situation locale leur permettant d'ajuster et de compléter les projets qui ont déjà été proposés à ce stade.

Ainsi, le Plan final se compose des idées initiales des membres du PCDN complétées des actions suggérées par le bureau d'étude sur base du travail qu'il a réalisé.

Epinglons ici le caractère évolutif du PCDN où il est bien entendu que l'élargissement du partenariat, l'élaboration de nouveaux projets, la réalisation d'études complémentaires et l'amélioration du contrat restent toujours d'actualité...

La démarche souhaitée dans les PCDN rencontre aussi, sans équivoque, la notion de projet commun. Elle doit être l'occasion de développer, non seulement la nature et le paysage, mais aussi la vie sociale, la citoyenneté active, la communication...

1.3 Motivations spécifiques à la commune de Lobbes

Plusieurs facteurs ont été le moteur à l'initiation d'un PCDN à Lobbes. Il s'agit tant d'éléments spécifiques au territoire de Lobbes, que d'éléments liés au tissu humain développé sur des thèmes liés directement ou indirectement à la protection de la nature.

La commune de Lobbes est la première commune rurale située à la périphérie de la zone d'influence de Charleroi. Elle bénéficie d'un certain niveau de conservation de son territoire. A ce titre, elle fait l'objet d'un certain intérêt à plusieurs niveaux (résidentiel, touristique, économique...). A ces enjeux vient se greffer également l'hypothétique réalisation de la voirie RN54 traversant le territoire de part en part, avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir, tant au niveau du fractionnement des villages que des biotopes.

L'ancienne ligne de chemin de fer, les nombreux cours d'eau (dont la Sambre), constituent des biotopes de qualité à restaurer permettant d'assurer des liaisons écologiques entre les différentes zones riches en biodiversité.

La zone agricole constitue la majeure partie du territoire. Bien qu'elle n'ait pas encore fait l'objet d'un remembrement, les parcelles ont tendance à s'agrandir au détriment de la végétation naturelle qui peine à s'exprimer.

Ces différentes pressions nous mènent à penser que les milieux nécessaires à la survie de nombreuses espèces vont s'amenuiser au fil des années et qu'il devient urgent de réagir.

Toutefois, plusieurs structures associatives sont actives sur l'entité depuis de nombreuses années. Il s'agit notamment des Cercles des Naturalistes de Belgique pour la protection de la nature à proprement parler et des Globbes Trotters pour la promotion des sentiers. Ces associations sont composées de membres dynamiques qui œuvrent déjà sur le terrain. Tout récemment, une locale « Nature et Progrès » a vu le jour. Il est d'ores et déjà prévu d'assurer une collaboration entre les projets qui seront menés de part et d'autre afin d'amplifier les bénéfices engendrés et surtout de ne pas épuiser les forces vives locales.

Des projets sont également déjà menés au niveau des écoles pour sensibiliser les enfants à la protection de leur environnement.

Au niveau communal, plusieurs actions ont déjà été menées de façon ponctuelle (journée de l'arbre, semis de pré fleuris,...)

La commune de Lobbes a également adhéré au Contrat de Rivière Sambre et affluents qui œuvre pour l'amélioration de la qualité des cours d'eau sur le bassin de la Sambre. Cette a.s.b.l. travaille également sur base de partenariats et d'implications de bénévoles. Ce projet s'intègre donc en complémentarité du PCDN.

Un PCDR a également été initié en 2007 par la commune. Il a été approuvé par le Gouvernement wallon en novembre 2012. Les projets qui seront menés dans ce cadre pourront également être réalisés en collaboration avec le PCDN de façon à intégrer des mesures en faveur de la biodiversité dans les actions qui y seront conduites.

Dans les faits, ce sont de multiples actions qui sont menées de façon régulières au sein de la commune. Le PCDN a notamment pour vocation de les coordonner et de les mettre en valeur.

Ces caractéristiques territoriales et humaines, ainsi qu'une volonté conjointe du politique et d'une partie de la population de pouvoir œuvrer pour améliorer la tendance actuelle ont poussé la commune de Lobbes à initier un PCDN sur son territoire.

2 Description synthétique de la commune

2.1 Situation géographique

D'une superficie d'environ 3.220 ha, la commune de Lobbès résulte de la fusion, en 1977, de 4 anciennes communes : Bienne-lez-Happart, Lobbès, Mont-Sainte-Geneviève et Sars-la-Buissière. Lobbès se situe au nord de la botte du Hainaut, à une dizaine de kilomètres du centre-ville de Binche et une vingtaine de kilomètres de Charleroi.

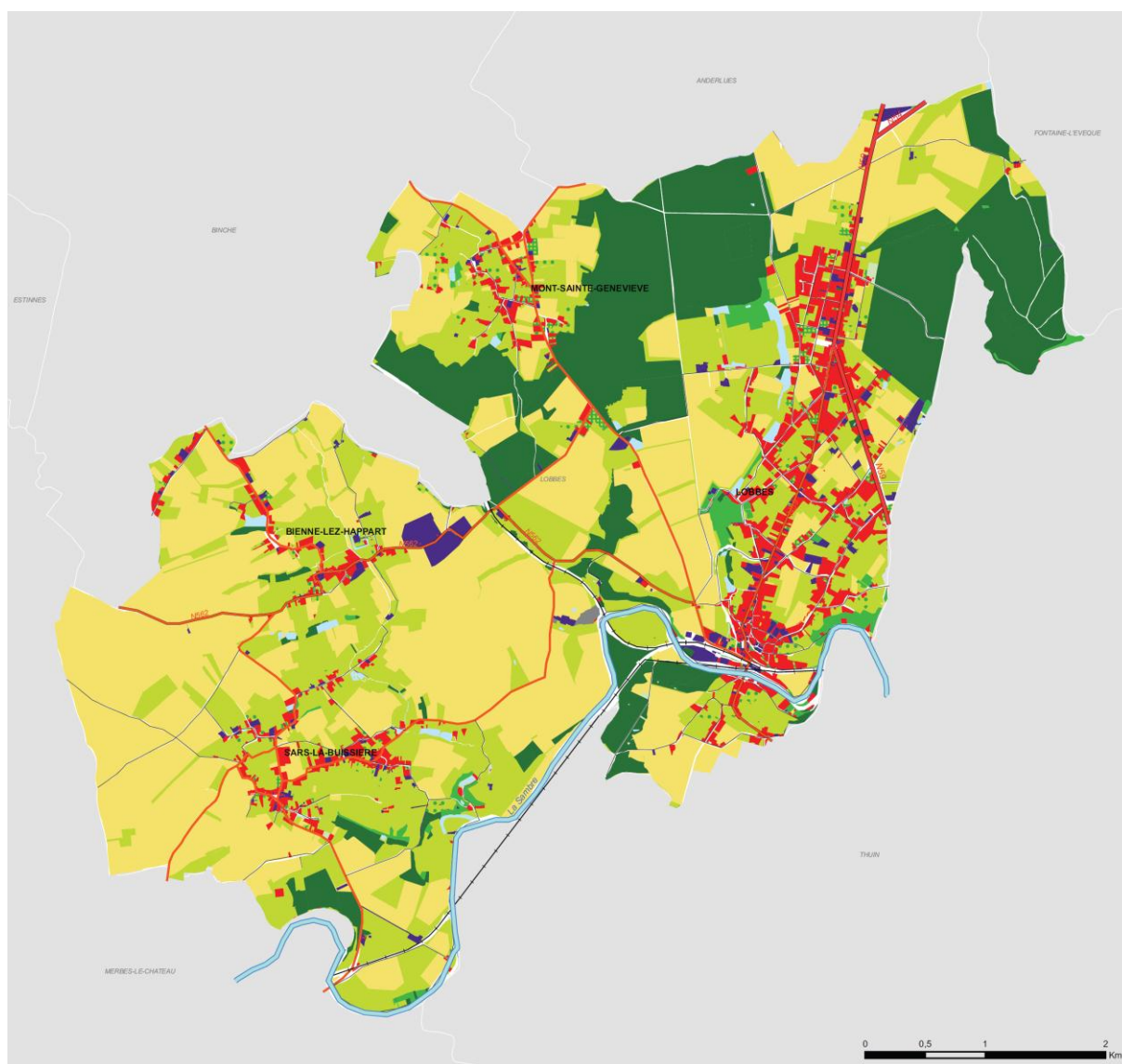


Figure 1 : carte de l'occupation du sol (source : CPDT)

Au niveau agro-géographique, le territoire fait partie du bas-plateau limoneux sud-hennuyer, et se localise plus particulièrement dans la sous-région de la Thudinie septentrionale qui se rattache au plateau d'Anderlues. Le relief y est faiblement et

mollement ondulé, tandis que les paysages y sont dominés par des labours, un habitat regroupé en villages et la présence de larges zones cultivées.

La population totale de Lobbes s'élève à 5.700 habitants pour une densité de population de près de 180hab./km². Les villages les plus peuplés sont Lobbes (3.777 hab.), Sars-la-Buissière (781 hab.), Mont-Sainte-Geneviève (610) suivis de Bienne-lez-Happart (414 hab.). Les villages les plus densément peuplés sont Lobbes (411,4 hab./km²), Bienne-lez-Happart (104,8 hab./km²), Sars-la-Buissière (78,6 hab./km²) et Mont-Sainte-Geneviève (68,3 hab./km²).

La commune dispose encore d'un important territoire non urbanisé (91%) dont 3/4 sont consacrés à l'agriculture et 1/4 à la forêt. L'espace agricole est partagé pour 60 % en cultures et pour les 40 % restant en pâtures dont une bonne partie est encore bocagère. Cette structure diversifiée d'occupation du territoire combinée au réseau ferroviaire et le réseau hydrique dense et surtout l'intrusion de l'espace bocager dans l'espace urbain expliquent la richesse biologique non négligeable du territoire.

Il est important de noter également la présence d'une zone d'activité économique, située à cheval sur les communes de Thuin et de Lobbes. Elle occupe 0.2% du territoire lobbain (7,8 ha) et est frontalière d'un site Natura 2000.

Au niveau économique, les employeurs principaux sont l'hôpital (Lobbes), l'institut provincial Jean Regniers et l'entreprise de travail adapté Jean Regniers (Bienne-lez-Happart).

Les 80 km de voiries qui traversent la commune produisent une fragmentation assez importante du territoire, mais toutefois inférieure de 30% à celle produite en moyenne au niveau régional. La destruction et la fragmentation du territoire sont les causes principales de la perte de biodiversité.

Les 3,3 km de voie ferrée active et environ 2 km de voies ferrées désaffectées avec des densités équivalentes aux moyennes régionales pourraient, selon leur valeur biotique, constituer des corridors écologiques potentiels à exploiter.

La Sambre rendue navigable sur les 9,3km qui traversent la commune, tout en restant un élément de diversification biologique important du territoire, est aussi une barrière écologique majeure. Elle accueille de plus aujourd'hui des populations régulières d'espèces invasives, entre autres: bernache du Canada, renouée du Japon ou Balsamine de l'Himalaya. Les 25 km de cours d'eau incluant la Sambre sont considérés en mauvais état global. Par contre, la nappe phréatique des calcaires de la Meuse dont dépend Lobbes est qualifiée de bonne.



2.2 Réseau écologique

Le réseau écologique de Lobbes se compose des éléments principaux suivants :

Le réseau hydrique et ses milieux humides associés

Le réseau le plus continu et le plus structurant est le réseau hydrique formé autour de la Sambre et de ses affluents. L'oiseau emblématique est le martin pêcheur, espèce d'intérêt communautaire visée par la directive européenne habitat et la directive oiseau. Le poisson typique de ce type de milieux est la truite fario. Toutefois, de nombreux obstacles entravent sa présence.

Ce réseau hydrique est parsemé d'une trentaine de plans d'eau dont de nombreux étangs historiques sans compter la noue Grignard, ancien méandre de la Sambre, aujourd'hui entrecoupé. Ce dernier est indéniablement le plus intéressant au point de vue biologique, justifiant son classement en zone humide d'intérêt biologique.

L'environnement des autres plans d'eau est souvent plus entretenu, avec quelques franges intéressantes (petites roselières, communautés de lentilles...).

De nombreuses plantes invasives sont rencontrées le long des berges des cours d'eau (Balsamine de l'Himalaya, Renouées, Solidages, Sénécon du cap, Buddléa...), mais également dans les cours d'eau.

Tous les habitats de ce réseau peuvent être classés en **zones centrales**, pour leur grand intérêt biologique, mais également en zones à restaurer, en raison de la présence d'espèces invasives et/ou de signes d'eutrophisations de ces milieux.

Le réseau forestier

Le réseau forestier était composé, il y a encore deux siècles, d'un massif d'un seul tenant.

Aujourd'hui morcelé, on y retrouve des peuplements de feuillus indigènes, des plantations fortement artificielles de résineux ou de feuillus exotiques et divers, et de coupes à blancs et de leurs recolonisations spontanées.

Ces massifs présentent globalement un bon état de conservation et pourraient être classés en zone centrale. Toutefois, la présence d'espèces invasives, une pollution diffuse atmosphérique qui se marque par une certaine nitrophilisation du sous-bois, la pression du gibier sur la régénération naturelle, l'insuffisance de bois mort et, par endroits, un manque de parfaite quiétude ne permettent pas de classer ces habitats en zones centrales typique, mais bien en **zones centrales à restaurer**.

Le réseau des espaces minéraux et ouverts secs

Ce réseau se compose d'éléments assez hétéroclites et largement interconnectés par les voies verrées et la succession des affleurements rocheux naturels, le long du réseau hydrique.

On y retrouve de nombreux habitats d'intérêts communautaires visés par la directive européenne habitat, notamment au niveau des affleurements rocheux sur les versants de la Sambre et ses affluents, les bords de chemins caillouteux, l'ancienne sablière de Bienne-lez-Happart, les terres de la ferme de Forestaille ou encore les lignes ferrées 130 et 109.

Tous ces milieux doivent être classés en **zones centrales**. Toutefois, en raison des cortèges incomplets, la présence d'espèces invasives, leur isolement, leur forte recolonisation ligneuse ou l'usage de pesticides, tous nécessitent une gestion active pour leur **restauration**.

Le réseau des prairies bocagères

Les villages, y compris le centre de Lobbes ont conservé de nombreuses prairies, le plus souvent pâturées par des moutons, des chevaux ou des ânes à proximité des habitations, et par des bovins partout ailleurs.

Le réseau de haies, bien qu'en diminution, permet de conserver une zone importante de développement de la nature en dehors des forêts et donc de garder des connexions ligneuses entre les massifs fragmentés.

Les alentours des bâtiments, privés ou de services publics sont entourés de jardins ou espaces verts qui renforcent la connectivité du réseau écologique.

Si ces endroits présentent un potentiel de relais au niveau du réseau écologique non négligeable, ils souffrent notamment de la densité du bâti par endroits qui constitue une barrière infranchissable ou encore de la quantité de chats prédateurs pour jouer pleinement leur rôle de connectivité.

C'est pourquoi cette matrice village-prairie doit être classée en **zone de développement (à restaurer)**.

Les zones de grandes cultures

Cet espace de grandes cultures est particulièrement développé à l'ouest de Lobbes autour des villages de Sars et de Bienne. Il est réduit au nord-est et grignoté de jours en jours par l'extension de la zone d'activité économique. Cet espace est très peu maillé d'éléments favorables à la biodiversité et les intrants peuvent se retrouver en partie dans les cours d'eau. Il est donc à considérer plutôt comme une **contrainte négative sur les réseaux écologiques**.

Les barrières écologiques

Les routes nationales, en raison de l'intensité du trafic qu'elles accueillent doivent toutes être considérées comme des barrières écologiques. Il existe un seul écoduc sur le territoire de Lobbes, un passage de batraciens sur la rue des Viviers. La ligne 130 est à la fois une barrière et un corridor écologique.

Les chutes d'eau et les canalisations souterraines des cours d'eau constituent des barrières écologiques longitudinales sur ces cours d'eau. La canalisation de la Sambre constitue une barrière écologique transversale pour la faune terrestre. Les ponts et voies ferrées la traversant (y compris celui de l'ancienne ligne 109) peuvent néanmoins faire office d'écoduc pour certaines espèces.

Les fronts de bâtisses denses renforcent ces barrières écologiques.

Légende :

- Bleu foncé : réseau des cours d'eau et plans d'eau ;
- Bleu clair hachuré : structures bocagères villageoises et milieux alluviaux et marécageux en contact avec le réseau hydrique ;
- Vert clair : contour externe du réseau des massifs forestiers ;
- Jaune : réseau des milieux pierreux avec les voies ferrées actives (trait continu), les voies ferrées désaffectées ou à usage touristique (trait discontinu), des pelouses mésophiles et anciens sites d'extraction biologiquement intéressants (surface en plein) ;
- Pointillés blancs : plantations de résineux ;
- Par défaut : zones de grandes cultures et activités économiques.

Pour de plus amples renseignements relatifs au réseau écologique, nous renvoyons le lecteur à l'étude complète réalisée par le bureau d'étude. Celle –ci est disponible en ligne sur le site internet de la commune (www.lobbes.be) ou en version papier au service environnement de la commune (environnement@lobbes.be – 071/59 77 79).

2.3 Réseau humain

Comme nous l'avons signalé en début de ce document, l'existence et le fonctionnement d'un PCDN est fondé sur le partenariat.

Dès le début, le partenariat a fait l'objet d'un certain engouement. Il se compose de personnes de tous âges, marcheurs, biologistes, ... initiés ou non à la protection de la nature, issus des différents villages de l'entité.

Au fur et à mesure des activités qui seront organisées par le PCDN, nous espérons recruter des nouveaux bénévoles. Certains groupes de personnes ont également émis le souhait de s'impliquer dans le projet mais de façon plus ponctuelle, en fonction des activités qui sont organisées (écoles, mouvements de jeunesse...).

Toutefois, un certain nombre de personnes participent de façon indirecte au PCDN, par le biais de leur implication dans d'autres associations. Nous avons déjà cité plus haut les CNB, les Globbes Trotters, ou encore Nature et Progrès. Chacune de ces associations a ses spécificité : les CNB œuvrent pour la préservation et la découverte de la nature, les Globbes Trotters pour la restauration et l'utilisation des sentiers, tandis que la locale de Nature et Progrès axe ses actions plutôt sur l'alimentation durable.

Des représentants de chacune de ces associations collaborent au PCDN et servent de relais de façon à coordonner et compléter les actions menées de part et d'autre.

Un plan de gestion plus écologique des espaces verts communaux a été réalisé et est en cours d'application. Chaque année sont semés de nouveaux prés fleuris dont l'objectif est double : d'une part, favoriser la biodiversité dans ces espaces et d'autre part, restreindre les charges d'entretien.

Les partenaires ont réalisé un très bon travail jusqu'à présent. Beaucoup sont en attentes de réalisations concrètes qui permettront de récompenser les heures passées à préparer les fiches-projets.

3 Programme d'actions

3.1 Stratégie générale

Le PCDN a pour objectif la préservation et l'amélioration du patrimoine naturel du territoire communal, en prenant en compte le développement socio-économique global. La nature est un élément à intégrer et non à opposer à l'ensemble des activités humaines qui occupent ce même territoire. Elle n'est plus perçue comme une contrainte mais comme une richesse pour le développement futur.

Etant donné les caractéristiques naturelles et humaines de la commune, la stratégie générale d'action en faveur de la biodiversité communale comprend les aspects suivants :

- Le dialogue : il doit continuer, voire même être renforcé. Le partenariat est ouvert à de nouveaux acteurs désireux d'intégrer la nature à leur préoccupation ;
- Les actions concrètes : thématiques ou générales, tout en gardant une vision globale de préservation, de restauration et de développement de la biodiversité ;
- L'information, la sensibilisation et l'éducation ;
- L'évolution continue : une évaluation du programme réalisé chaque année sera utile et, le cas échéant, les actions seront adaptées et réorientées. Une mise au point plus globale, avec plus de recul, pourrait se faire périodiquement. Ce serait l'occasion de mettre à jour l'étude du réseau écologie.

En termes d'intervention sur les milieux, la priorité doit être portée sur les zones centrales. Il s'agit essentiellement de la conservation et de l'extension des pelouses mésophiles, en particulier celle de la ferme de Forestaille, et des buxaies en leur donnant éventuellement un statut de protection adéquat (réserve naturelle).

Le deuxième objectif prioritaire est la conservation et la restauration de la structure bocagère des villages, en particulier dans le centre de Lobbes.

Le troisième objectif est de réduire dans tous les espaces la pression des espèces invasives et d'éviter d'en introduire de nouvelles.

La quatrième priorité est de préserver et de renforcer le réseau d'arbres sénescents et morts à la fois en forêts mais aussi dans la matrice villageoise bocagère.

Le cinquième objectif prioritaire est de réduire les impacts des barrières écologiques sur les cours d'eau et entre massifs fragmentés par les routes en créant des écoducs ou en renforçant les corridors écologiques.

Un objectif permanent doit être la saisie d'opportunités et de moyens pour booster la biodiversité dans tous les réseaux comme :

- Convertir des terres agricoles en agriculture biologique ;
- Réduire petit à petit les espèces exotiques peu biogènes ;
- Conduire à des jardins et des espaces publics bien plus accueillants pour la faune, la flore et la fonge sauvages.

L'espèce emblématique et patrimoniale de Lobbes est incontestablement le buis en raison de son développement particulier sur des sols siliceux.

3.2 Stratégie par milieux/groupe

Selon les sensibilités des partenaires du PCDN, quatre groupes de réflexions ont vu le jour :

- Eaux et zones humides ;
- Jardins et paysages ;
- La nature sur les sentiers ;
- Sensibilisation à la nature et communication.

Les membres de ces différents groupes de travail se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de définir une vision commune de leur thématique, à travers des objectifs et un plan d'actions.

Le groupe « **Eaux & zones humides** » a été créé en vue de restaurer les nombreux biotopes humides présents sur l'entité ainsi que des éléments du petit patrimoine qui y sont souvent associés (puits, source...). Cet objectif peut être atteint de plusieurs façons, notamment par la restauration de plans d'eaux, de zones humides asséchées, la sensibilisation des propriétaires à la bonne gestion des berges des cours d'eau,... Ce groupe de travail fonctionne en étroite collaboration avec le Contrat de Rivière Sambre et affluents. Une activité de gestion, ouverte au public, a d'ailleurs été organisée en juin de cette année, sur le ruisseau du Spambou, dans le but d'éradiquer une plante invasive, la Balsamine de l'Himalaya.

Le groupe « **Jardins & paysages** » s'est fixé comme programme à long terme d'établir un réseau de terrain, privés et publics, destinés à accueillir des actions en faveur de la nature. A terme, ces derniers pourraient être reliés par un réseau de sentiers. Ce groupe travaille sur les fondements même du réseau écologique. Il aborde des thématiques telles que la création de réserves naturelles, la plantation le long des voiries (arbres et haies...), la gestion des espèces invasives, faire une place à la biodiversité dans les jardins...

Le groupe « **Nature sur les sentiers** » se compose de passionnés de marche et de nature. Lobbes présente un potentiel inexploité en matière de circuits pour les modes doux.

Dans le cadre du Plan Nature, ce groupe envisage de restaurer des sentiers dans le but de créer un double maillage pédestre/cycliste et écologique. Il travaille en étroite collaboration avec l'association des Globbes Trotters qui œuvre déjà pour les sentiers depuis de nombreuses années. Ce groupe de travail complète un volet des sentiers qui étaient jusqu'à présent sous-exploité, à savoir leur approche écologique.

Le groupe « **Sensibilisation & communication** » a pour objectif d'une part d'informer de l'existence et des activités du PCDN et d'autre part, de sensibiliser un maximum la population à l'importance de la biodiversité. L'idéal étant de toucher un public qui soit le plus large possible en proposant des actions ciblées. Ce groupe a émis également le souhait de mettre en évidence les activités déjà menées tout en développant de nouvelles initiatives. Paradoxalement, si ce groupe regorge d'idées, il reste le parent pauvre de ce PCDN en raison de son nombre restreint de recrue. Une dynamique pour élargir son partenariat s'imposera par la suite. Parallèlement à cela, plusieurs projets proposés sur ce thème pourront être menés en complémentarité avec l'un ou l'autre groupe.

3.3 Les fiches-projets

Groupe « Eaux & zones humides » :

1. Site de Forestaille : réaménagement de son puits et du ruisseau depuis sa source jusqu'au potager ;
2. Site de Forestaille : réhabilitation de sa **mare** et création d'une zone humide avant le verger ;
3. Conservation de la noue Grignard (ancien bras de Sambre), de sa faune et de sa flore;
4. Recensement des **rejets d'eaux usées** à ciel ouvert sur la partie urbaine de la commune ;
5. Restauration et valorisation de la mare du Calvaire ;

Groupe « Jardins & Paysages » :

6. **Organisation d'une journée jardins ouverts**: mise en réseau de jardins « nature » et ouverture annuelle au public ;
7. Aménagement d'un **jardin « Nature » à Bienne-lez-Happart** ;

8. Amélioration du maillage écologique par la **plantation de haies vives** le long des voiries et des sentiers ;
9. Protection et sauvegarde des **vieux murs** ;
10. Intégration de mesures favorisant la biodiversité dans les permis délivrés par la commune ;
11. Valorisation des **arbres et haies remarquables** ;
12. Plan de gestion pour la **lutte contre les espèces invasives** ;
13. Protection et développement de **vergers haute-tiges** ;
14. Mise en gestion de la **réserve naturelle des Pausquêtes**
15. Création d'une **pépinière** d'arbres et arbustes **d'espèces indigènes**

Groupe « Nature sur les sentiers »

16. Mise en valeur d'un chemin remarquable et d'une zone à sphaigne
17. Réalisation d'une signalétique des sentiers ;
18. Création d'une boucle « Trieu de la Sambre » ;
19. Création d'une boucle de découverte des arbres remarquables sur les sommets d'Heuleu ;
20. **Recréer une liaison inter-village entre Sars-la-Buissière et Bienne-lez-Happart** en passant par Gersies ;

Groupe « Sensibilisation & communication »

21. **Sensibilisation des entreprises** à des aménagements plus « nature » aux abords de leurs bâtiments ;
22. Elaboration d'un **parcours « d'initiation à la nature »** permanent dans Lobbes ;

- 23. Opération « quartier en santé...sans **pesticides** » ;
- 24. Installation **d'hôtels à insectes** dans les lieux publics ;
- 25. Aménagements de **sentiers-natures** ;
- 26. Sensibilisation aux **cours d'eau** ;
- 27. Création d'une **bannière** PCDN ;
- 28. Création de **prairies fleuries** dans les espaces publics ;

4 Conclusions et perspectives

Le territoire de Lobbes jouit d'éléments naturels aussi diversifiés qu'intéressants. Le rapport du bureau d'étude est venu affirmer et étoffer ce diagnostic.

Toutefois, la situation reste néanmoins alarmante, que ce soit au niveau des zones centrales ou de développement, qu'il faudra veiller à maintenir, restaurer, voire étendre ou au niveau des barrières qui s'élèvent en nombre de plus en plus important et tendent à fragmenter le territoire au détriment de la survie des espèces indigènes et des biotopes.

L'emprise de l'homme gagne chaque jour un peu plus de terrain au détriment de la nature. Si nous n'avons pas toujours en main les moyens de limiter cette extension, nous avons le devoir, tout au moins, compenser les pertes engendrées.

Pour tous motifs, la création d'un PCDN à Lobbes a toutes ses raisons d'être. Il a la chance d'avoir à sa disposition une équipe de bénévoles variée, motivée et prête à s'investir pour la nature dans leur commune. Et c'est grâce à eux, avec le soutien de la commune, que des projets pourront voir le jour.

La réalisation de ce plan marque le début d'une prise de conscience collective du travail à accomplir pour « reconnecter l'homme avec la nature ».

5 Annexes

5.1 Liste des partenaires du PCDN

5.2 Fiches projets

5.3 Tableau récapitulatif des projets et échéances